Ville du Perche
la Loupe

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Arrondissement de Nogent le Rotrou

Arrêté fixant la liste des agents admis à voter par correspondance pour les élections des représentants du personnel au comité social territorial

Arrêté n° 219/2026

Nous, Jean-Jacques GLATIGNY, Maire de la comme de La Loupe,
Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles R. 211-98 à R. 211-100 ;
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;
Considérant que certains agents remplissent les conditions leur permettant d'être admis à voter par correspondance ;

ARRÊTE

Article 1
Sont admis à voter par correspondance pour les élections des représentants du personnel au comité social territorial organisées le 10 décembre 2026, les agents figurant sur la liste annexée au présent arrêté.

Article 2
La liste des agents admis à voter par correspondance est affichée dans les locaux administratifs de la collectivité/de l'établissement, au plus tard le 10 novembre 2026, date prévue par les dispositions réglementaires.
Les agents peuvent vérifier les inscriptions et, le cas échéant, présenter une réclamation dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Article 3
Les votes par correspondance devront parvenir au bureau de vote avant la clôture du scrutin, dans les conditions prévues par les dispositions règlementaires.

Article 4
Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Loupe, le 06 novembre 2026
Certifié exécutoire par le Maire

MAIRIE DE LA LOUPE - 28240 -

Le Maire,

Jean-Jacques GLATIGNY

MAIRIE DE LA LOUPE - 28240 -

Mairie - Place de l'Hôtel de Ville – 28240 LA LOUPE – Site : www.ville-la-loupe.com
Tél. : 02.37.81.10.20 Mél : mairie@ville-la-loupe.com
Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 15h à 17h15

Annexe

Liste des agents admis à voter par correspondance

NOM / PRENOM	CATEGORIE A/B/C	EMPLOI/GRADE	POSITION STATUTAIRE
BIENAIME née COQUET Catherine	A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Activité
DUROLLI Laetitia	B	Professeur de conservation principal de 2ème classe	Activité
AKAGAWA Mari	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Activité
GRAF Marina	B	Assistant d'enseignement artistique prinicpal de 2ème classe	Activité
JEANNE Clotilde	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Activité
GUEYE Pierre	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Activité
DESCHAMPS Pascal	B	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	Activité
GROS Nicolas	B	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	Activité
HELMI Tarek	B	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	Activité
ALZOUBAYDI Alghaigh	B	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	Activité
JEROME Jean-Pierre	B	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	Activité
CAUCHOIS Naeva	C	Adjoint administratif territorial	Activité